

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'alcool benzylique originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2026/332 de la Commission du 17.02.2026 – JO L du 18.02.2026.

Type de mesure : enregistrement des importations d'alcool benzylique originaire de la République populaire de Chine.

Entrée en vigueur : 19.02.2026.

Produit concerné : alcool benzylique (également appelé phénylméthanol, benzèneméthanol, phénylcarbinol ou hydroxytoluène), un alcool aromatique, portant généralement le numéro CAS (Chemicals Abstract Services) 100-51-6 et le numéro CUS (Customs and Statistics) 0011660-9.

Nomenclature concernée : code NC 2906 21 00.

Pays d'origine : République populaire de Chine.